

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de reception de l'AR: 27/08/2024

066-246600415-AU_046_2024-AU

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE JEUNESSE

ENTRE:

La Communauté de Communes Roussillon Conflent, représentée par son Président, Monsieur Marc BIANCHINI, habilité en vertu de la délibération du 4 octobre 2023 ;

ET,

La Commune de Corbère, représentée par son Maire, Monsieur Joseph SILVESTRE, habilité en vertu de la délibération du 20 mai 2020 ;

Il est rappelé que les parties ont conclu une convention de mise à disposition de locaux et de personnel en date du 29 juin 2023

Article 1 : Modification des locaux mis à disposition

L'article n° 4 de la convention est modifié comme suit :

Année	Fermeture	Ouverture
52 semaines	6 semaines (vacances Noël et août)	46 semaines/ 230 jours

Charges de fonctionnement

DORTOIR	Superficie locaux (m²)	Extrascolaire					Total
		Vacances Toussaint (jours)	Vacances de février (jours)	Vacances de printemps (jours)	Juillet (jours)	Mercredis	
Utilisation de la salle "informatique" transformée en dortoir	41	14	14	14	30	35	107
Superficie du Groupe scolaire	450						

Superficie utilisée par la Communauté de communes (en%)	9.11%
Temps d'occupation utilisé par la Communauté de communes (en jours)	107
Total	2.85%

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de réception de l'AR: 27/08/2024

SANITAIRES		Périscolaire et extrascolaire	
Superficie locaux (m²)		Tous les jours d'école - y/compris les vacances (jours) et mercredis	
Sanitaires enfant	50		230
table à langer (dans sanitaire adulte)	10		230
Superficie du Groupe scolaire	450		

Superficie utilisée par la Communauté de Communes (en %)	11.11%
Temps d'occupation utilisé par la Communauté de communes (en jours)	230
Total	11.11%

SALLE DE CLASSE (à gauche des sanitaires) (Vacances d'été)	Superficie locaux (m²)	Extrascolaire	
		Juillet (jours)	
Utilisation de la salle de classe	60	30	
Superficie du Groupe scolaire	450		

Superficie utilisée par la Communauté de communes (en%)	13.33%
Temps d'occupation utilisé par la Communauté de communes (en jours)	30
Total	1.10%

Charges de personnel

SALLE DE CLASSE (à gauche des sanitaires) (Vacances d'été)	Heures de déménagement	Coût horaire de l'agent	Total
Utilisation d'une salle de classe	14	24.78 €	346.92 €

Article 2 : Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux parties

Fait à Ille sur Têt, le

Pour la communauté de communes
Roussillon Conflent
Le président,
Marc BIANCHINI

Pour la commune de Corbère
Le Maire,
Joseph SILVESTRE

